

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »
Rapporteurs : MM. Lionel LE BORGNE et Jean-Yves PIRIOU

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Présentation du projet document-cadre relatif au Plan algues vertes 2017-2021 pour approbation et proposition d'une stratégie d'engagement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Un bilan fait apparaître les forces du Plan algues vertes 2009-2015 et les limites du programme mis en œuvre. Le projet document-cadre relatif au Plan algues vertes 2017-2021 (PLAV2) a pour ambition de prolonger les actions positives et de lever les freins pour pallier aux aspects négatifs.

Les enjeux de la poursuite d'un programme de lutte contre les algues vertes sont les suivants :

- la logique de baisse continue des concentrations de nitrates à poursuivre pour arriver à une situation de maîtrise ;
- l'atteinte des objectifs des chartes de territoire.

Les points-clés du projet de document-cadre reposent sur :

- une gouvernance redynamisée ;
- une clarification des responsabilités respectives des acteurs ;
- une dimension régaliennne ;
- une dimension économique placée au cœur du nouveau plan ;
- le volet curatif et sanitaire ;
- une dimension scientifique renforcée.

La stratégie de la Région dans le PLAV2 se traduit par :

- une implication dans l'animation générale du plan ;
- un rôle d'autorité de gestion des fonds européens ;
- une action spécifique en matière de communication ;
- un rôle d'animation du volet de développement économique ;
- une redynamisation du volet foncier ;
- un rôle de contributeur au financement des projets de lutte à la source contre les pollutions.

Au regard de ces éléments, le président du Conseil régional propose ainsi :

- d'approuver le document-cadre portant les grandes orientations du PLAV2 ;
- d'adopter la stratégie proposée en matière d'implication spécifique de la Région dans cette politique partenariale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve globalement le document-cadre proposé relatif au Plan algues vertes 2017-2021 (PLAV2), construit à partir du bilan du Plan algues vertes 2009-2015 (PLAV1) et qui va globalement dans le sens du

rapport du CESER intitulé « *Les marées vertes en Bretagne : pour un diagnostic partagé, garant d'une action efficace* » (2011). Il rejoint l'analyse proposée de ses forces (bonne mobilisation des acteurs, mise en place de structures et premières mesures agricoles) et de ses limites (freins rencontrés par la lourdeur et la complexité des dossiers, réactivité lente des milieux naturels et prise en compte insuffisante du foncier et de l'économie durable du système). Le CESER appuie par ailleurs la démarche visant à poursuivre dans le cadre de ce second plan les actions dont l'efficacité est avérée, à dépasser les freins identifiés et à miser sur les innovations.

Le CESER souligne que ce document-cadre prend mieux en compte la viabilité économique des systèmes agricoles en lien avec l'ensemble des acteurs à l'échelle du territoire, tout en prenant des mesures adéquates pour réduire les fuites d'azote dans le milieu.

Il note avec satisfaction la mise en place d'une gouvernance redynamisée et plurielle dans le cadre notamment d'un comité de pilotage, désormais élargi aux 8 porteurs de projet en baie algues vertes, aux chambres d'agriculture et à l'association Eau et rivières de Bretagne. Il regrette cependant l'absence de références faites aux travaux du CESER, rapports, avis successifs sur le sujet ou encore sa participation au Comité régional de suivi.

Le CESER accueille positivement le choix du Conseil régional, en tant qu'autorité de gestion de certains fonds européens, de faire intervenir en priorité dans le cadre de ce nouveau plan, les fonds FEADER par l'intermédiaire du Programme de développement rural breton (PDRB).

Le CESER souhaite cependant apporter quelques remarques particulières sur ce dossier.

Les objectifs à atteindre pour réduire fortement le volume d'algues vertes, traduits en termes de concentration en nitrates et en flux d'azote apportés par les cours d'eau, doivent tenir compte notamment des études menées par le Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA), organisme scientifique habilité dans ce domaine et reconnu par la Région.

S'agissant du financement de ce second plan, le CESER souhaiterait que soit établi un tableau global présentant l'ensemble des financeurs et leur participation financière par thème. A ce titre, le CESER note que le volet « amélioration des connaissances » n'apparaît pas clairement dans les prévisions proposées.

Le CESER souhaiterait également que soient mieux mises en évidence les mesures identifiées comme les plus efficaces à l'issue du premier plan, et qui font leurs preuves en Bretagne depuis plus de 15 ans, à savoir la réduction globale de la pression azotée sur les bassins versants et les techniques culturales laissant fuir le minimum d'azote dans le système hydrique.

Le CESER approuve les mesures nouvelles centrées sur le foncier, levier identifié dans sa dernière étude prospective « *Climat, énergie et société à l'horizon 2050 : une Bretagne en transition* » (2015), ainsi que la volonté renforcée de développer une économie globale durable sur chaque territoire en impliquant l'ensemble de la filière.

Le CESER insiste sur le fait qu'au lieu d'être perçues comme des contraintes, les mesures du PLAV2 peuvent être vues comme une chance pour accompagner les agriculteurs vers des techniques et systèmes durables, sur le plan économique, social et environnemental, ceci dans le cadre d'un projet de territoire qui les soutient.

Enfin, concernant l'évaluation du PLAV2, le CESER approuve le fait que le Comité de pilotage valide les dossiers en 2017 en fonction du respect du document-cadre, puis qu'un groupe d'experts extérieurs valide les résultats finaux en 2021. Il souhaite, cependant, que le bilan programmé à mi-parcours en 2019 soit aussi validé par un organisme d'experts indépendants, avec l'appui du CRESEB.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Présentation du projet de document-cadre relatif au Plan algues vertes 2017-2021

Nombre de votants : 106

Ont voté pour l'avis du CESER : 105

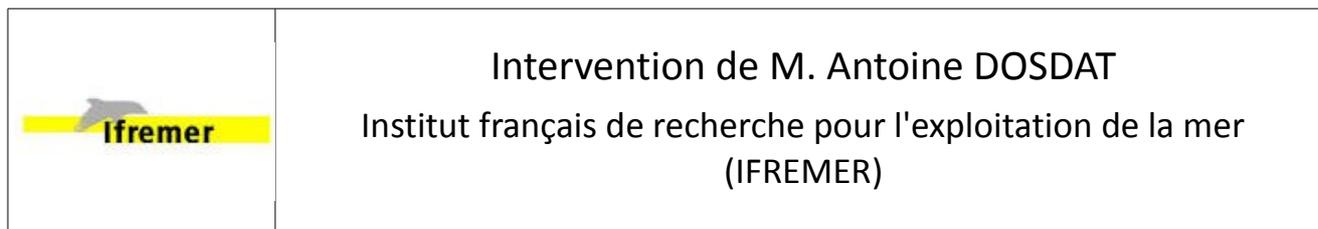
Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Louis NOEL (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOUE (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Antoine DOSDAT (IFREMER)

Adopté à l'unanimité



Le Plan présenté ce jour fait le bilan des actions au nombre de 8 sur lequel nous avons eu à nous exprimer par le passé. Nous n'allons donc pas reprendre nos éléments de commentaires de l'époque.

En premier lieu il convient de saluer la persévérance et l'effort de continuité dont manifeste la Région Bretagne dans ce dossier, pour lequel nous avons toujours signalé que le temps de la reconquête serait long.

Remercions également les auteurs du rapport et du projet pour sa qualité : globalement, le rapport est très bien écrit, et il fait un bilan nuancé du plan algues vertes 1, en accord avec les avis des scientifiques.

Cependant, c'est dans cette circonstance que le plan algues vertes 2 marque le plus de faiblesse. La gestion de la connaissance et des analyses scientifique au sein du CRESEB ne laisse pas la même place que par le passé au Comité Scientifique ad hoc. De là à penser à une forme de mise en tutelle de l'avis et de l'expertise scientifique il y a un pas que nous nous garderons de franchir si tôt, mais qui pourrait s'avérer délicat. L'élaboration de ce plan sans recours direct aux scientifiques apporte cependant un premier élément de preuve.

Passons à la lecture du document.

Tout d'abord, l'Ifremer approuve le principe de base réaffirmé page 10 par le plan algues vertes 2 : « L'action demeure centrée sur la lutte contre l'azote (spécialement celui d'origine agricole), seul facteur limitant maîtrisable de la prolifération algale, afin d'obtenir une amélioration continue de la qualité de l'eau : la baisse progressive et constante de la concentration en nitrates est l'objectif central réaffirmé par le Plan algues vertes 2017-2021 ».

Cependant le rapport omet de comparer l'évolution du nitrate sur les bassins non « algues vertes » avec celle observée sur les 8 bassins du plan algues vertes. Une lecture synoptique aurait permis de relever qu'elles sont très similaires et toutes à la baisse. Il semblerait dès lors que ce n'est pas le plan algues vertes 1 seul, mais associé à d'autres facteurs externes (e.g. les exigences du marché) qui a fait baisser le nitrate partout en Bretagne (baisse du cheptel, de la consommation d'engrais,...).

Par ailleurs, aucune valeur-cible de nitrate dans les eaux de surface n'apparaît, ce qui est en contradiction avec les recommandations approuvées dans cette enceinte. La fixation des objectifs de concentration est laissée à la responsabilité des SDAGE, ce qui paraît par trop globalisant, pas assez ciblé sur les exigences drastiques requises par les bassins versants à algues vertes.

Le Plan algues vertes 2 propose de « re-dynamiser la gouvernance ». Pour ce qui concerne l'avis scientifique cette proposition est toute relative ! En lieu et place d'un vrai Comité Scientifique (CSAV de 20 membres) doté d'une saisine claire (évaluer chacun des 8 projets par un document écrit public), il est promu une mécanique assez floue, sans mandat clair, constituée d'une part d'un « comité régional de suivi, espace d'information, d'échanges et de débat » sans réelle prérogative et le CRESEB, qui se trouve en partie dans une position de juge et partie. Page 27, le projet utilise d'ailleurs un futur évasif : « Des thématiques pourront être soumises prioritairement aux scientifiques ». Toujours.

Enfin un point de détail Page 2. En contradiction avec ce qui est rappelé en page 22 du document projet, le 3^{ème} facteur-clé de l'eutrophisation (le confinement des eaux) a été omis et remplacé par « la présence d'une espèce opportuniste ». Gageons qu'il s'agisse là d'une erreur de/du copiste.

Nous recommandons donc en substance une vigilance renforcée afin de permettre l'expression, neutre et objective, d'un avis scientifique indépendant, qui est pour nous la lacune essentielle de ce nouveau plan.



Intervention de M. Henri DAUCÉ Confédération paysanne de l'Ouest

Nous partageons globalement l'avis du CESER dans lequel le degré de mobilisation, les avancées, les freins et les enjeux paraissent bien identifiés.

Je voudrais succinctement, introduire quelques constats et questions complémentaires sur les enjeux du prochain plan :

- un tiers des agriculteurs ne s'est pas engagé dans une démarche de progrès malgré les efforts de sensibilisation. Comment les mettre en marche ? Par ailleurs il est impératif pour la crédibilité de la démarche de faire coïncider les objectifs d'un projet de territoire, avec la somme des engagements individuels. Certains engagements de diminution de pression azotée dénotent un manque d'ambition qui, il faut l'espérer, sera corrigé dans les prochains projets de territoire. Ainsi une baisse de pression azotée de l'ordre de 5 Kilos d'azote/ha est à peine vérifiable dans les faits, et se révèle très proche du volant d'incertitude lié à l'estimation de la valeur des fertilisants ou des stocks. Ne parlons pas de la variabilité des rendements liée aux conditions climatiques plus ou moins clémentes ;

- il est important à ce sujet de maintenir et développer, malgré leur coût, les analyses de reliquats azotés après récolte, dans les exploitations. C'est un moyen très pédagogique de sensibiliser l'éleveur aux résultats de ses pratiques agronomiques et de l'aider à les faire évoluer si besoin ;

- les nouveaux plans algues vertes doivent donc aller plus loin dans l'engagement pour obtenir des résultats durables, mais, comme cela est souligné, ils doivent prendre en compte l'aspect économique et le droit au revenu pour les agriculteurs et éleveurs de ces bassins algues vertes. La mobilisation nécessaire pour cela dépasse et de loin la profession agricole.

Les agents économiques sont-ils capables de territorialiser leurs stratégie en fonction d'enjeux environnementaux locaux et d'élaborer des actions communes valorisantes (Rse, labellisation etc). Les collectivités et les consommateurs sont-ils capables de pousser plus loin leur approvisionnement local ?

- l'outil foncier est à juste titre mis en avant, même si là aussi son efficacité ne peut s'inscrire que dans la durée ; A qui attribuer les terres via la Safer ou le schéma régional des structures, lorsque celle-ci se libèrent dans un bassin Algues vertes ? Ne faut-il pas de façon plus affirmée, donner la priorité aux projets les plus porteurs d'aménités pour la qualité de l'eau et, à tout le moins, conditionner leur attribution à un exploitant, à la signature par celui-ci d'un engagement individuel significatif d'amélioration des pratiques ? Les critères d'emploi ne peuvent non plus être ignorés ;

- en lien avec la question foncière, et en matière d'innovation, l'organisation partenariale des agriculteurs peut aussi permettre des avancées significatives permettant une moindre pression sur le milieu.

Beaucoup de pratiques agronomiques contestables perdurent dans les exploitations spécialisées car elles sont conditionnées par les contraintes de l'élevage. Les prairies sont de peu d'intérêt pour un producteur de porcs qui nourrit ses animaux avec des céréales. Pour progresser durablement il faudrait inverser les priorités et mettre l'élevage sous contrainte de bonnes pratiques agronomiques. Cela n'est possible sans pénalisation économique, toutes choses égales par ailleurs, que par une coopération accrue entre producteurs, via des

échanges de production végétales ou des ventes réciproques. Cela suppose d'arriver à établir entre producteurs parfois concurrents des liens de confiance qui dépassent la vision à court terme des intérêts individuels. Mais un encouragement à aller dans ce sens pourrait être bénéfique et aider à mettre en route des éleveurs, bloqués par leur système qu'ils se sentent incapables de remettre en cause.

- Sur Breizh bocage qui peut être un outil précieux, ne faut-il pas le renforcer dans son aspect qualitatif ? Planter une haie ou construire un talus c'est bien, mais le faire à l'endroit le plus approprié pour qu'il joue son rôle épurateur c'est évidemment mieux.

Enfin une réflexion pour finir. La présentation qui nous est faite par le Conseil régional du prochain plan fait plusieurs fois état de la définition d'objectifs « à la fois ambitieux et réalistes ».

Cette phrase délicieusement consensuelle définit à elle seule les enjeux du prochain plan ; Quelle sera la part de l'ambition et celle du réalisme ? C'est finalement à l'aune de cet équilibre délicat mais potentiellement conflictuel, que pourra être appréciée la valeur opérationnelle du prochain plan « algues vertes ».

Je vous remercie.



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU se retrouve globalement dans l'avis du CESER sur le document-cadre du futur Plan Algues vertes et regarde avec intérêt le bilan dressé par le document de la Région et son analyse des apports et limites du Plan 2009-2015. A ce stade, qui est celui d'une phase transitoire, au-delà des constats et des limites formulées, la FSU ajoutera aux observations du CESER quelques réflexions d'ordre général.

Partie en 2010 d'une problématique d'abord sanitaire, l'approche du dossier « Algues vertes » est cependant entrée dans une analyse plus globale : la prolifération des algues vertes n'étant qu'une réaction du milieu naturel à l'excès d'azote, les aspects sanitaires ne sont effectivement qu'une conséquence. Les problèmes résultent de choix de développement économique associé à un déficit de prise en compte de l'environnement - sols et eaux. L'enjeu principal doit donc bien être la reconquête de la qualité dans un milieu particulièrement fragile et sensible à l'excès d'azote. A ce titre on doit souligner une fois de plus que, pour ces zones environnementales sensibles, l'activité agricole, la nature des productions et leurs modalités, doivent être réinterrogées afin d'être adaptées au milieu naturel - et non pas l'inverse. Or on a encore parfois tendance à renverser l'ordre des priorités.

On peut mettre au bénéfice des démarches engagées une prise de conscience progressive de la part de tous les acteurs. Ce qui a été longtemps nié est aujourd'hui admis de tous : la surcharge en azote est bien la responsable de la prolifération des algues vertes, et l'action à mener doit être concentrée sur l'activité agricole. Malgré ce constat encourageant, on ne doit pas non plus gommer le fait que les objectifs fixés par le précédent Plan n'ont pas été complètement atteints. Il faut en tirer les enseignements ; mais il faut également élargir le regard, par exemple vers les effets induits des projets de territoire (ainsi du développement de la luzerne, vertueux puisque limitant les apports en azote, mais qui peut avoir un contrecoup sur les territoires adjacents par transfert du besoin en épandage), ou du développement d'options technologiques - telles la méthanisation - susceptibles de viser des territoires sensibles et à forte présence d'exploitations.

Il est aussi particulièrement important de poursuivre l'investigation scientifique pour une meilleure compréhension du phénomène : par exemple de la part relative de la pollution diffuse et d'un assainissement déficient ; ou encore des influences extérieures aux zones « algues vertes », via les baies voisines, des « effets de masque », ou du risque de développement des algues par dispersion de la biomasse concernée par les tempêtes hivernales, etc.

On ne peut en tous les cas qu'encourager à l'élargissement du Comité de Pilotage afin que les différents acteurs soient impliqués à toutes les phases de détermination et puissent s'approprier les politiques à mener. De ce point de vue il est souhaitable que le prochain plan soit ouvert sans exclusive à l'ensemble des parties prenantes, ce qui implique d'élargir le comité de pilotage : c'est déjà le cas en comparaison à sa composition antérieure, mais il paraît indispensable que soit représentée la totalité de la profession agricole, et non les seules chambres d'agriculture, afin que les composantes « bio » et « herbe » soient associées et entendues.

Dans l'immédiat et pour le nouveau Plan à venir, l'appui technique devra être renforcé en direction des agriculteurs signataires ou en conversion, afin de les encourager et de mieux valoriser leur démarche.

Au-delà, il resterait à passer de cette politique de soutien à de véritables choix d'orientation et de modèles de développement. Les crises à répétition de l'agriculture bretonne nous montrent sans aucun doute possible

que les transformations à réaliser dans l'activité agricoles sont globales et ne regardent pas seulement les aspects environnementaux. Elles doivent être également d'ordre économique, social, et humain.



Intervention de M. Laurent KERLIR Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Engagée depuis plus de 20 ans dans les actions territoriales de reconquête de la qualité des eaux, la profession a dû répondre à de nombreuses crises médiatiques et environnementales, voire sanitaires. L'action de long cours et les efforts des agriculteurs ont produit leurs effets. La Bretagne, depuis les années 90, a su se démarquer par sa capacité à mobiliser les énergies, créer des partenariats locaux afin de s'inscrire dans une reconquête de la qualité de ses eaux. Les réussites sont incontestables même si les enjeux évoluent. Après la bataille de l'eau potable de nouveaux défis sont apparus au titre desquels on trouve l'eutrophisation littorale et les échouages d'algues vertes.

Afin de ne pas revivre le traumatisme des BV contentieux et capitaliser sur l'expérience acquise dans les bassins versants, la profession a fait le choix d'une démarche proactive dès 2009-2010. C'est ainsi que l'engagement dans le premier plan a été massif comme le souligne le rapport. Certes, des débats, voire des polémiques, ont pu se tenir mais au final les projets de territoires à basses fuites d'azote se sont engagés. Désigné comme facteur de maîtrise, la baisse des flux d'azote de fin de printemps et d'été a été l'objectif à atteindre, bien que d'autres facteurs contribuent au phénomène à l'instar du phosphore mais dont les stocks dans les sédiments sont difficilement corrigibles.

Quoiqu'il en soit, le premier plan a permis le test à grande échelle de réelles innovations reposant sur des objectifs de résultats, une transparence accrue et une logique de développement. Déclaration des flux d'azote, dispositif des reliquats d'azote et chartes de territoire ont été le triptyque de l'action dans les baies désignées par le Sdage Loire Bretagne.

L'engagement des agriculteurs et des organismes de conseil a été massif. Quant à l'atteinte des objectifs, l'expérience montre que le facteur temps n'a pas toujours été suffisamment appréhendé compte tenu du travail avec du vivant. Et les marches à franchir n'étaient-elles pas trop hautes ?

Et pour l'avenir ?

Nous nous félicitons de la poursuite du plan sur une base de partenariat et de volontariat. La pédagogie demeure le gage d'une réelle appropriation durable par les acteurs et c'est pourquoi nous ne pouvons qu'être satisfaits de voir l'approche strictement réglementaire écartée.

Par ailleurs, le contexte général conduit encore plus que par le passé à s'inscrire dans une double performance environnementale et économique. Après la phase de diagnostic et d'engagements, il faut dorénavant amplifier l'accompagnement des porteurs de projet et œuvrer à l'atteinte d'objectifs mieux sériés, accessibles et économiquement viables. Le développement de pratiques à basses fuites d'azote pourra nécessiter une diversité d'accompagnements qu'ils soient techniques ou économiques, à l'instar du développement de l'autonomie azote, de systèmes de cultures plus efficaces, voire des filières agro énergétiques adaptées aux exploitations.

La place à l'innovation devra être réelle, y compris dans la recherche de nouvelles formes d'accompagnement financier pour les services environnementaux rendus, dans le cadre d'une solidarité aval/amont.

La mobilisation de nouveaux outils au niveau du foncier est envisagée, pourquoi pas, mais en tenant compte de l'organisation professionnelle et en prolongeant le travail initié autour des échanges et de la réorganisation parcellaire.

La levée des freins identifiés au cours du premier plan permettra aux agriculteurs et à leurs partenaires de

s'inscrire dans une véritable de logique de développement et de progrès adaptée aux enjeux territoriaux. C'est à ces conditions que le volet préventif du nouveau plan pourra se poursuivre et accompagner les autres volets dont l'action de ramassage.

Gageons que cet engagement de toutes et de tous, dans des projets renouvelés et partagés, offrira à chaque territoire un cadre d'action au service de son développement équilibré.



Intervention de M. Didier LUCAS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Par accord entre la FRSEA et le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

Nous tenons en préalable à rappeler que les nitrates agricoles ne sont pas le facteur principal de développement des algues vertes, qui se nourrissent avant tout du phosphore notamment issu des rejets des villes et des lessives. Dès lors, la focalisation du plan algues vertes sur des mesures impliquant les agriculteurs fait peser sur le secteur agricole une responsabilité importante au service de tous les citoyens.

Les évolutions très positives de la qualité de l'eau en Bretagne sont le fruit d'un véritable engagement des agriculteurs. Cet engagement leur a coûté cher : absence de répercussion sur le prix des produits des efforts faits et perte de compétitivité par rapport aux concurrents dont les produits ne respectent pas les mêmes normes.

Le plan algues vertes, qui se termine, fait partie de cet empilement de règles que les agriculteurs ont dû ingurgiter.

C'est pourquoi, nous remarquons avec satisfaction que la Région veut renforcer la dimension économique du nouveau plan algues vertes, en privilégiant les aides directes aux agriculteurs.

Nous ne pouvons en effet pas poursuivre la mise en œuvre d'une politique environnementale qui contrarie et freine une production agricole nécessaire à l'économie bretonne, à ses emplois et à la survie de ses territoires ruraux.

Nous demandons donc que soient adoptés des objectifs atteignables, compatibles avec les différents systèmes de production agricole et la compétitivité des exploitations bretonnes. Nous serons également attentifs à ce que les agriculteurs puissent bénéficier des plus-values que leurs engagements apportent à la société : les contrats et le prix des produits doivent refléter les services environnementaux ainsi rendus.

Je vous remercie de votre attention.